

**Délibération n°2019-02-26**

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	18
Votants	79

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 5 avril 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

**Joël Pradel** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Michel Pesteil	<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot	<b>Robert Bredèche</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Pierre Coutaud</b>	à	Philippe Brugère	<b>Sandra Delibit</b>	à	Tony Cornelissen
<b>Daniel Ecurat</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Guy Faugeron</b>	à	Michel Lacrocq
<b>Baptiste Galland</b>	à	Daniel Mazière	<b>Martine Leclerc</b>	à	Gilles Chazal
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Christiane Monteil</b>	à	Jean-François Michon
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Marc Ranvier</b>	à	Jean Bilotta	<b>François Ratelade</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Jérôme Valade</b>	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Serge Guillaume (Joëlle Verbiguié) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Gérard Moratille (Nathalie Laurent).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix ; Michèle Chastagner ; Eric Cheminade ; Daniel Couderc ; Nathalie Delcouderc-Juillard ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Didier Pénéloux ; Serge Peyraud ; Sylvie Prabonneau ; Jean Robineaux ; Bernard Rouge ; Valérie Serrurier ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

## Lancement du programme d'actions GEMAPI pour l'exercice 2019

*Vu le programme pluriannuel de gestion 2019-2023 établi par le service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;*

*Vu la délibération n° 2018-06-08 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 ;*

*Vu les documents de présentation et le compte-rendu de la commission GEMAPI du 11 mars 2019 ;*

*Vu la délibération n° DL/CA/18-65 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne du 8 octobre 2018 ;*

*Vu le règlement d'intervention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine adopté en Séance Plénière le 26 juin 2018.*

Le président explique que depuis 2003, les missions attachées à la compétence GEMAPI se diversifient et évoluent vers une gestion intégrée et multithématique de la ressource en eau. Dans ce cadre, Haute Corrèze Communauté a établi un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques pour la période 2019-2023. Ce programme repose notamment sur un diagnostic de terrain inédit et sur un travail de concertation important de nombreux acteurs du territoire.

Le programme 2019 comprend différents types d'opérations qui se feront sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes :

- les travaux de mise en défens des berges et d'abreuvement du bétail ;
- les travaux de renaturation du lit sur des secteurs recalibrés ;
- les travaux de restauration de la ripisylve ;
- les travaux de restauration de la continuité écologique ;
- opérations complémentaires.

Le budget prévisionnel des actions 2019 laisse espérer un autofinancement environ égal à 30%. Il est détaillé dans le tableau joint en annexe à la présente.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le programme d'actions 2019 du service GEMAPI ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional, des conseils départementaux et de tout autre partenaire potentiel ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 15 avril 2019

Le président,  
Pierre Chevalier

